

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PONT
Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT
Téléphone : 04 76 06 20 00
Télécopie : 04 76 55 12 30
accueil@saintlaurentdupont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2024
DELIBERATION N° 29012024-008

L'an deux mille vingt-trois, le 29 janvier à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 05
Date de convocation : le 19 janvier 2024

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 02

PRÉSENTS : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Mathias LAVOLE, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Vanessa SEILLET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (20)

REPRESENTES : Nathalie HENNER a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Bertrand PICHON-MARTIN, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Marie-Aude GONON, Romain DE WAELE a donné pouvoir à Isabelle TRICOT (05)

ABSENTS : Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ (02)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS
Rapporteur : Céline Boursier

Les Territoires Numériques Éducatifs développés par l'Éducation Nationale offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale. Ils doivent permettre d'accélérer la transformation et de mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires.

- Enrichir les pratiques pédagogiques et améliorer le résultat des élèves ;
- Assurer plus de collaborations et renforcer le lien école-famille ;
- Renforcer la résilience du système éducatif, notamment en cas de crise ;

Un appel à projet est instruit en Isère dans le cadre des Programmes d'Actions Concertées (PAC) pilotés par la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère. Ces programmes visent à articuler 4 axes de travail :

- Le volet équipement en matériel pour les écoles
- Le volet ressources en direction des élèves et de leurs enseignants
- Le volet formation des professeurs en partenariat avec Réseau Canopé
- Le volet accompagnement des familles à la parentalité numérique

Toute commune de l'Isère peut candidater à cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Le maire dépose le dossier de candidature de la commune, en lien avec les équipes enseignantes des écoles concernées en prenant en compte les quatre volets du PAC. Ce dossier comportera un projet pour chaque école. Les éléments constitutifs du dossier sont détaillés dans l'appel à projet.

L'équipement matériel est subventionné à hauteur de 70% uniquement pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires n'ayant pas encore atteint le socle numérique de base (plan SNEE) dans la limite de 200 000 € par commune. Les autres pourront bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 50%.

Les équipes éducatives des deux écoles publiques de la Commune de Saint Laurent du Pont proposent de répondre à l'appel à projet et de constituer un dossier. La demande est à déposer au plus tard le 31 janvier 2024.

La demande serait la suivante :

Ecole du Bourg	Ecole de la Plaine
1 PAC 10 tablettes	1 PAC 10 tablettes
5 PAC vidéo projecteur interactif	4 PAC vidéo projecteur interactif
2 Conteuses	

RESSOURCE OBLIGATOIRE : abonnement à l'ENT ONE PREMIUM (environnement numérique de travail) pour 3 ans = 7.50 € x élèves (=260*7.50= 1 950 €) (subventionné à 50%)

EQUIPEMENT MATERIEL :

- 1 PAC Tablette pour un montant de 7000 € environ avant subvention comprend :
 - 10 tablettes avec coques de protection
 - Système de projection des écrans (de type Air Server ou Apple TV)
 - 1 chariot pour 10 tablettes
 - Système de gestion de flotte des tablettes (MDM)
- 1 PAC Vidéo projecteur interactif pour un montant de 2500 € avant subvention comprend :
 - 1 vidéo projecteur interactif
 - 1 ordinateur portable associé
 - 1 visualiseur

PLAN DE FINANCEMENT :

Matériels	Financement
2 PAC Tablettes = 14 000 €	Département de l'Isère = 29 430 €
9 PAC VPI = 22 500 €	Reste à la charge pour la commune = 13 170 €
2 conteuses = 150 €	
Abonnement ENT pour 3 ans = 1 950 €	
Installation et mise en service = 4 000 €	
TOTAL = 42 600 €	TOTAL = 42 600 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des Territoires Numériques Educatifs permettant de soutenir le projet construit par m'équipe éducative des écoles publiques de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire de signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **CONFIE** le soin au service scolaire de la Commune de valider le plan de financement définit, proposé dans le dossier et déposer la demande avant le 31 janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 038-213804123-20240129-29012024_008-DE

Berger
Levrault

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 29 janvier 2024

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET